



# Les travailleurs indépendants en Île-de-France en 2021

Les données régionales présentées dans cette publication sont une déclinaison exhaustive de l'Acoss Stat Bilan des TI chiffres nationaux 2021.

La croissance de la population des travailleurs indépendants (TI) est encore portée par le dynamisme des auto-entrepreneurs (AE), largement majoritaires dans ce régime depuis 2018.

Zoom sur les résultats observés en 2021 en Île-de-France.

Chiffres clés

857 800

c'est le nombre de TI administrativement actifs fin 2021

c'est le nombre d'AE fin 2021

82 300

indépendants sont employeurs en 2021

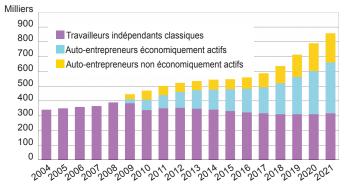
### Des travailleurs indépendants administrativement actifs en hausse en 2021, mais un rythme de progression moins soutenu depuis la crise sanitaire

Le volume de la population des TI est évalué par le nombre de comptes immatriculés auprès des Urssaf et non radiés sur la période considérée. Ces comptes sont alors considérés comme des comptes administrativement actifs.

Fin 2021, 857 800 personnes exercent une activité de travailleur indépendant en Île-de-France. Depuis la création du statut d'auto-entrepreneur, les TI dans leur globalité ont vu leur effectif presque doubler (+ 92,3%).

Après un ralentissement observé entre 2012 et 2016, le nombre de TI augmente très nettement depuis 2017 (+ 5,2 % en 2017, + 8,3 % en 2018, + 12,4 % en 2019). Même si cette progression reste soutenue, elle ralentit un peu depuis 2020 (+ 10,7 % en 2020 et + 8,5 % en 2021).

### **GRAPHIQUE 1: Nombre de comptes TI et AE depuis 2004** (administrativement actifs en fin d'année)



Cette dynamique reste principalement portée par l'auto-entrepreneuriat qui contribue le plus à la croissance du nombre de travailleurs indépendants. La forte progression du nombre d'AE marque toutefois un ralentissement depuis 2020 (+ 24,2 % en 2019, + 18,7 % en 2020 et + 12,7 % en 2021).

Cette augmentation des effectifs depuis 2018 résulte d'une évolution législative ratifiant le doublement des plafonds de chiffres d'affaires pour prétendre au statut, ce qui a permis d'insuffler un nouvel attrait pour ce dispositif. A contrario, le resserrement des critères d'éligibilité de l'aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre) à compter du 1er janvier 2020 a pu conduire au ralentissement de la progression des effectifs.

Le nombre de TI dits classiques (hors AE) progresse en 2021 après des années de baisses consécutives (+ 2,0 % en 2021). La mise en place de mesures d'aides à destination des entreprises particulièrement touchées par la crise économique liée au Covid-19 a permis d'éviter la cessation d'activité pour beaucoup d'entre elles, comme en témoigne la baisse des radiations enregistrée depuis 2020 qui sont passées de 24 600 en 2019, à 20 670 en 2020 et à 19 700 en 2021.

La structure de la population des indépendants s'est nettement modifiée. Alors qu'ils ne représentaient que 14,2 % des travailleurs indépendants en 2009, la part des auto-entrepreneurs ne cesse d'augmenter depuis : 51,3 % fin 2018, 56,7 % fin 2019, 60,8 % en 2020 et 63,2 % en 2021. Les auto-entrepreneurs sont devenus largement majoritaires parmi les travailleurs indépendants: on dénombre 541 993 auto-entrepreneurs pour 315 809 TI classiques (cf. graphique 1).



TABLEAU 1 : Les travailleurs indépendants par secteur d'activité

	Ensemble des travailleurs indépendants inscrits fin 2021			dont travailleurs indépendants classiques inscrits fin 2021				dont auto-entrepreneurs inscrits fin 2021							
	Niveau	Structure	Évolution	annuelle	Niveau	Structure	Évolution	n annuelle	Niveau	Structure	Part dans l'ensemble des TI		annuelle 2021	Niveau économi- quement	Part économi- quement
Secteur d'activité	Milliers	%	2020	2021 %	Milliers	%	2020	2021 %	Milliers	%	%	2020	/ <sub>6</sub>	actifs Milliers	actifs %
Agriculture, sylviculture	0,6	0,1	-5,5	0,3	0,5	0,1	-4,0	-3,8	0,1	0,0	22,4	-11,1	17,9	0,1	73,5
et pêche															
Industrie	17,8	2,1	12,5	8,9	4,1	1,3	-2,7	-1,0	13,7	2,5	77,0	18,8	12,3	10,4	75,7
Métiers de bouche	7,3	0,9	2,5	1,9	4,7	1,5	-2,2	-2,3	2,6	0,5	36,1	13,5	10,4	1,7	64,3
BTP gros-oeuvre	13,5	1,6	8,5	2,1	6,0	1,9	2,6	3,0	7,5	1,4	55,8	13,5	1,3	5,4	71,3
BTP travaux d'installation	15,4	1,8	10,5	6,8	6,1	1,9	0,3	1,5	9,3	1,7	60,2	19,2	10,7	6,4	69,3
BTP travaux de finition  Commerce-réparation	18,8	2,2	6,0	0,8	6,2	1,9	-0,9	-0,5	12,6	2,3	67,2	9,8	1,5	9,3	73,9
d'automobiles Commerce de gros,	7,9	0,9	11,8	4,8	2,9	0,9	4,7	5,0	5,0	0,9	63,1	16,4	4,8	2,5	51,0
intermédiaires du commerce	21,3	2,5	14,5	11,8	8,2	2,6	1,8	5,0	13,2	2,4	61,6	25,4	16,4	7,5	56,8
Commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche	3,4	0,4	6,7	1,7	2,8	0,9	2,1	3,3	0,6	0,1	17,6	32,9	-5,1	0,3	50,3
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	18,9	2,2	2,5	-2,8	9,3	2,9	-0,5	0,1	9,7	1,8	51,1	5,4	-5,3	6,6	68,5
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	9,9	1,1	1,1	-2,9	1,7	0,5	-6,1	-4,4	8,2	1,5	83,1	2,7	-2,6	5,9	72,0
Commerce de détail non spécialisé	22,2	2,6	43,4	17,3	2,7	0,8	14,9	27,0	19,5	3,6	88,0	48,0	16,1	9,7	50,0
Taxis - VTC	31,1	3,6	2,2	3,5	17,5	5,6	1,9	3,6	13,5	2,5	43,5	2,6	3,3	9,0	66,7
Transports routier de fret et déménagement	3,8	0,4	18,4	11,0	1,8	0,6	4,1	5,2	2,0	0,4	52,2	37,7	17,0	0,9	46,4
Activités de poste et	80,8	9,4	54,6	25,0	1,6	0,5	57,9	386,1	79,2	14,6	98,0	54,6	23,1	30,1	38,0
de courrier Autres activités de transports	2,1	0,2	1,7	-1,5	0,8	0,3	1,7	4,4	1,3	0,2	61,4	1,7	-4,9	0,7	57,4
et entreposage Hébergement	1,6	0,2	2,8	1,8	1,1	0,3	-0,6	0,4	0,6	0,1	33,8	10,5	4,8	0,4	67,3
Restauration et débits	22,9	2,7	19,2	7,1	11,6	3,7	1,8	3,0	11,3	2,1	49,4	47,1	11,7	5,7	50,6
de boissons Informatique, information						,							,		
et communication Activités financières	41,6	4,9	11,7	13,3	11,9	3,8	1,4	2,6	29,7	5,5	71,3	17,2	18,3	19,5	65,6
et d'assurance	8,7	1,0	8,8	9,1	5,0	1,6	4,5	4,5	3,7	0,7	42,5	16,1	16,1	2,1	56,6
Activités immobilières	21,3	2,5	10,4	9,1	11,5	3,6	2,8	4,4	9,9	1,8	46,3	21,9	15,1	5,8	58,3
Activités juridiques Activités comptables,	36,6	4,3	2,3	4,0	36,3	11,5	2,3	3,9	0,3	0,1	0,9	12,4	22,1	0,3	75,8
de conseil et d'ingénierie	42,6	5,0	6,4	9,2	14,3	4,5	-0,7	0,3	28,3	5,2	66,5	10,9	14,4	19,2	67,6
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion Activités spécialisées	74,9	8,7	10,4	8,6	16,8	5,3	1,4	2,4	58,1	10,7	77,5	13,5	10,5	35,6	61,2
de design, graphisme et d'infographie	21,7	2,5	12,5	17,4	2,6	0,8	0,4	2,0	19,1	3,5	87,9	14,8	19,9	13,8	72,3
Autres activités scientifiques et techniques	35,1	4,1	10,0	4,0	6,8	2,1	-1,4	0,7	28,3	5,2	80,7	13,3	4,8	20,7	73,1
Activités de nettoyage	10,2	1,2	17,5	15,2	1,6	0,5	1,4	0,1	8,6	1,6	84,7	21,6	18,5	5,8	67,2
Autres activités de service administratif et de soutien	22,2	2,6	5,6	5,7	5,1	1,6	0,9	2,5	17,1	3,2	76,9	7,2	6,7	12,0	69,9
Enseignement	39,0	4,5	10,9	12,7	3,9	1,2	-3,7	0,2	35,1	6,5	90,0	13,1	14,2	27,0	76,9
Santé	92,6	10,8	2,9	3,6	70,8	22,4	0,9	2,0	21,8	4,0	23,6	10,1	9,2	18,0	82,7
Médecine générale	12,7	1,5	-1,3	0,3	12,7	4,0	-1,3	0,3	-	-	-	-	-	-	-
Médecine spécialisée, analyses médicales	12,6	1,5	1,6	2,3	12,6	4,0	1,6	2,3	-	-	-	-	-	-	-
Professions paramédicales et sages-femmes	32,4	3,8	3,2	2,6	30,1	9,5	2,5	3,1	2,3	0,4	7,1	12,8	-3,0	2,2	93,7
Pratique dentaire	6,8	0,8	-0,4	1,2	6,8	2,2	-0,4	1,2	-	-	-	-	-	-	-
Commerce de produits pharmaceutique et orthopédique	3,5	0,4	0,6	0,1	3,5	1,1	0,6	0,1	-	-	-	-	-	-	-
Autres services de santé	20,0	2,3	5,5	7,3	4,6	1,5	-1,5	1,3	15,4	2,8	77,0	8,0	9,3	13,5	87,3
Action sociale (y compris	4,5	0,5	15,3	15,8	0,4	0,1	0,5	4,4	4,1	0,8	90,1	17,4	17,2	2,4	59,2
aide à domicile) Arts, spectacles et autres	34,0	4,0	6,4	5,0	5,9	1,9	0,0	1,7	28,1	5,2	82,8	7,9	5,7	20,8	73,9
activités récréatives Activités sportives	10,7	1,3	6,5	9,7	1,3	0,4	-0,6	-1,5	9,4	1,7	88,0	7,7	11,4	7,6	80,2
Réparations hors automobile	5,6	0,7	16,8	7,7	1,4	0,4	-2,6	-3,2	4,2	0,8	74,9	26,5	11,4	2,9	69,1
Coiffure et soins du corps	16,5	1,9	9,3	10,9	4,8	1,5	-2,0	-3,2 -1,1	11,7	2,2	74,9	15,7	16,7	9,1	77,7
Autres services personnels	20,4	2,4	14,6	27,1	1,9	0,6	-0,1	5,1	18,5	3,4	90,5	16,9	29,9	12,9	69,8
Autres Autres	24,5	2,4	-8,2	-6,9	24,5	7,8	-8,1	-6,8	0,0	0,0	0,1	-33,0	-47,6	0,0	66,7
TOTAL	857,8	100,0	10,7	8,5	315,8	100,0	0,2	2,0	542,0	100,0	63,2	18,7	12,7	345,6	63,8

Source : Urssat

### **Stat'ur** n° 47 - Mars 2023



Parmi les comptes administrativement actifs, seule une partie déclare un chiffre d'affaires, actant ainsi de la réalisation de leur activité. Parmi les 541 990 auto-entrepreneurs, seuls 63,8 % appelés économiquement actifs en fin d'année déclarent un chiffre d'affaires positif. Cette proportion est en hausse en 2021 (61,1 % en 2020) mais reste plus faible que les années précédentes. Malgré cette hausse, la part des AE franciliens économiquement actifs est inférieure à la moyenne nationale (69,1 %). En effet, la part d'AE économiquement actifs est tirée vers le bas par les activités de poste et de courrier, très présentes dans cette région et comportant beaucoup d'AE ne déclarant pas (encore) de chiffre d'affaires.

Au plan national à fin 2021, on dénombre 4,1 millions de comptes administrativement actifs, en hausse de 8,6 % par rapport à 2020. L'Île-de-France représente ainsi en 2021, comme fin 2020, 20,9 % des comptes administrativement actifs.

L'Île-de-France présente un taux de croissance similaire à la moyenne nationale (8,5 % vs 8,6 %). Six régions métropolitaines ainsi que les Drom dépassent le taux de croissance national avec des hausses annuelles de plus de 10 % pour deux régions : le Nord-Pas de Calais (+ 10,3 %) et la Champagne-Ardenne (+ 10,0 %). Seules les régions Auvergne (+ 6,9 %), Basse-Normandie (+ 6,9 %) et Corse (+ 5,9 %) enregistrent un taux de croissance annuel inférieur à 7,0 %.

Les créations nettes de comptes sont en extension dans tous les départements par rapport à 2020. La hausse est moins importante à Paris (+ 5,6 %) et en Hauts-de-Seine (+ 7,4 %), alors que celles-ci progressent de + 11,8 % en Essonne. Paris demeure cependant le premier contributeur avec une hausse de 14 595 comptes supplémentaires administrativement actifs à fin 2021.

C'est le département de la Seine-Saint-Denis qui présente la part la plus importante d'auto-entrepreneurs parmi les indépendants de ce département : 74,2 % contre 54,5 % dans le département parisien.

L'Île-de-France affiche un recours au dispositif d'auto-entrepreneuriat supérieur de 9 points par rapport à la part nationale : 63,2 % contre 54,2 %.

Plus du tiers des travailleurs indépendants sont des auto-entrepreneurs artisans/commerçants (35,5 %) et les professionnels libéraux auto-entrepreneurs en représentent plus du quart (27,7 %).

Les artisans/commerçants classiques progressent seulement de + 2,4 % par rapport à l'année précédente et de + 1,7% pour les professions libérales classiques. Ce sont les auto-entrepreneurs professions libérales qui affichent la plus forte progression avec une croissance de + 15,8 % (cf. tableau 2).

### Les TI présents en nombre dans 3 secteurs

Trois secteurs d'activité concentrent près de 30 % des travailleurs indépendants : les activités de santé (10,8 %), les activités de poste et de courrier (9,4 %) et les activités de conseil pour les affaires et autres conseils de gestion (8,7 %). Suivent : la construction (5,6 %), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (5,0 %), l'informatique, information et communication (4,9 %) et l'enseignement (4,5 %) (cf. tableau 1).

Le secteur de la santé est le plus important et regroupe 92 590 comptes actifs en 2021 (10,8 %) dont 32 390 travailleurs indépendants (3,8 %) exerçant une profession paramédicale.

Le secteur des activités de poste et de courrier, qui concerne essentiellement les livreurs à domicile, est le deuxième plus important et représente 80 850 comptes actifs (9,4 %) de l'ensemble des travailleurs indépendants.

Les indépendants dans le secteur du conseil pour les affaires et gestion sont globalement sur-représentés en Île-de-France puisqu'ils représentent 8,7 % contre 4,1 % au niveau national. À l'inverse, la région est sous-représentée dans le secteur de la construction (5,6 % contre 10,9 %).

TABLEAU 2 : Nombre de travailleurs indépendants entre 2018 et 2021

	Niveau (en milliers)							Evolution moyenne annuelle (en %)				
	2018	2019	2020	%	2021	%	2017	2018	2019	2020	2021	
TI classiques	310	309	310	39,2	316	36,8	-2,2	-2,0	-0,2	0,2	2,0	
dont Artisans et Commerçants	143	142	142	17,9	145	16,9	-3,6	-3,1	-1,2	0,1	2,4	
dont Professions libérales	166	167	168	21,2	171	19,9	-1,0	-1,0	0,7	0,3	1,7	
Auto-entrepreneurs (AE)	326	405	481	60,8	542	63,2	15,3	20,2	24,2	18,7	12,7	
dont AE Artisans et Commerçants	182	227	276	34,9	304	35,5	13,9	19,6	24,6	21,7	10,4	
dont AE Professions libérales	144	179	205	26,0	238	27,7	17,1	21,0	23,7	15,0	15,8	
Dont Auto-entrepreneurs (AE) économiquement actifs dans l'année	211	255	294	61,1	346	63,8	10,4	19,6	21,0	15,3	17,6	
dont AE Artisans et Commerçants	109	133	157	56,9	180	59,1	13,2	9,7	22,5	17,9	14,7	
dont AE Professions libérales	102	122	137	66,7	166	69,7	12,9	20,5	19,4	12,4	21,0	
Nombre de Travailleurs indépendants (TI) inscrits en fin d'année	636	714	790	100,0	858	100,0	5,2	8,3	12,4	10,7	8,5	

Source : Urssaf



#### Une dynamique contrastée selon les secteurs

Les effectifs progressent dans la quasi-totalité des secteurs en étant portés par le dynamisme des AE.

Les 2 plus fortes progressions s'observent dans le secteur des autres services personnels (+ 27,1 %) et celui des activités de poste et de courrier (+ 25,0%) qui concentrent le plus d'autoentrepreneurs (respectivement 90,5 % et 98,0 %). On observe tout de même un ralentissement dans le rythme de progression du secteur des activités de poste et de courrier par rapport à celui de 2020 (+ 54,6 %).

En revanche, le nombre de travailleurs indépendants reste en baisse dans les secteurs du commerce de détail sur marchés non classé ailleurs (- 2,9 %), du commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) (- 2,8 %) et des autres activités de transports et entreposage (- 1,5 %).

D'autres secteurs ont eu une croissance quasiment nulle tels que le commerce de produits pharmaceutique et orthopédique (+ 0,1%), la médecine générale (+ 0,3 %) et le BTP travaux de finition (+ 0,8 %).

# La répartition sectorielle des travailleurs indépendants varie en fonction du statut

Les deux statuts que sont les TI classiques et les auto-entrepreneurs n'investissent pas les mêmes secteurs.

Ainsi, des deux statuts l'auto-entreprenariat est nettement majoritaire dans certaines activités. C'est le cas notamment des activités de poste et de courrier (98,0 % d'auto-entrepreneurs), de l'action sociale (90,1 %), des autres services personnels (90,5%), de l'enseignement (90,0 %), des activités sportives (88,0%) et des activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie (87,9 %).

À l'inverse, le régime auto-entrepreneur reste marginal dans les activités de santé et juridiques, compte tenu de l'exclusion des activités réglementées du dispositif auto-entrepreneur.

Parmi les travailleurs indépendants classiques, 11,5 % exercent dans les activités juridiques, 9,5 % dans le secteur des professions paramédicales et sages-femmes, 5,6 % dans les activités de taxis-VTC ou encore 5,3 % dans le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

# Les femmes indépendantes sont minoritaires en Île-de-France

En 2021, moins de quatre indépendants administrativement actifs sur dix sont des femmes. La population des travailleurs indépendants est composée de 35,7 % de femmes pour les TI classiques et de 38,9 % pour les AE. Mais les femmes autoentrepreneuses sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être économiquement actives : 70,1 % contre 59,7 % pour les hommes (cf. tableau 3).

Ce ratio est différent au plan national, avec un écart moins marqué entre les deux : 75,6 % pour les femmes contre 67,8 % des hommes.

# L'auto-entreprenariat attire particulièrement les jeunes

62,5 % des auto-entrepreneurs administrativement actifs ont moins de 40 ans. Les moins de 30 ans représentent 33,2 % de cette population alors que les plus de 60 ans totalisent seulement 7,5 %. Ainsi la quasi-totalité des travailleurs indépendants de moins de 30 ans (90,4 %) sont des auto-entrepreneurs. Toutefois, la proportion des plus de 60 ans économiquement actifs (81,7 %) est beaucoup plus élevée que celle des moins de 30 ans (51,5 %).

À l'inverse, les moins de 30 ans représentent seulement 6,1 % des effectifs chez les TI classiques contre 20,7 % pour les plus de 60 ans (cf. tableau 3).

# Le cumul d'une activité indépendante avec un emploi salarié

En 2021 en Île-de-France, 29 410 travailleurs indépendants classiques exercent également une activité salariée, soit 9,3 % (cf. tableau 3) contre 6,7 % en moyenne nationale.

Cette part est nettement plus importante chez les AE économiquement actifs présents en fin d'année : 28,6 % d'entre eux sont aussi salariés dans le privé (22,9 % au niveau national).

Cette polyactivité des auto-entrepreneurs décroît avec l'âge : les moins de 30 ans sont 31,6 % à cumuler activité indépendante et activité salariée dans le secteur privé contre 10,1 % chez les plus de 60 ans. On constate la même dynamique chez

TABLEAU 3 : Nombre de travailleurs indépendants par sexe et par tranche d'âge en 2021

	TI classiques				Αι	Ensemble des TI				
	Niveau (1)	Structure	Part de TI class. polyactifs du secteur privé	Niveau adm. actifs en fin d'année (2)	Structure des admin	Niveau éco. et adm. actifs	Part des AE éco actif	Part de AE éco. actifs polyactifs du secteur privé	Niveau (3)	Part d'AE dans le stock (2)/(3)
2021	Milliers	%	%	Milliers	%	Milliers	%	%	Milliers	%
Hommes	203	64,2	9,9	331	61,1	198	59,7	30,1	534	62,0
Femmes	113	35,7	8,3	211	38,9	148	70,1	26,7	324	65,1
Moins de 30 ans	19	6,1	12,2	180	33,2	93	51,5	32,0	199	90,4
Entre 30 et 40 ans	64	20,4	10,4	159	29,3	101	63,3	31,6	223	71,1
Entre 40 et 50 ans	79	25,0	10,1	99	18,2	70	70,7	30,4	178	55,5
Entre 50 et 60 ans	87	27,5	9,3	63	11,6	49	77,7	26,3	150	42,0
Plus de 60 ans	65	20,7	6,5	41	7,5	33	81,7	10,1	106	38,5
TOTAL	316	100	9,3	542	100	346	63,8	28,6	858	63,2

Source : Urssaf

#### Stat'ur n° 47 - Mars 2023



les TI classiques même si leur niveau de polyactivité est beaucoup plus faible : de  $6,5\,\%$  pour les plus de  $60\,$  ans à  $12,2\,\%$  pour les moins de  $30\,$  ans.

La part des polyactifs parmi les AE est plus faible pour les femmes (26,7 %) que pour les hommes (30,1 %). La différence est moins marquée parmi les TI classiques : 9,9 % des hommes exercent une activité salariée contre 8,3 % des femmes.

Les travailleurs indépendants, par ailleurs salariés du secteur privé, sont particulièrement représentés dans les secteurs des activités sportives (41,1 % parmi les auto-entrepreneurs économiquement actifs et 24,3 % parmi les TI classiques), des activités de poste et de courrier (42,0 % parmi les auto-entrepreneurs

économiquement actifs et 21,9 % parmi les TI classiques) ou encore des activités de transports routier de fret et déménagement (40,3 % parmi les auto-entrepreneurs économiquement actifs et 14,8 % parmi les TI classiques) (cf. graphique 2).

À l'inverse, les travailleurs indépendants dans les secteurs du BTP (travaux de finition et gros œuvre) et du commerce de détail sur marché non classé ailleurs (NCA) ont une très faible part de polyactifs, qu'ils soient auto-entrepreneurs ou TI classiques.

Contrairement à la plupart des autres secteurs, celui des taxis-VTC présente des niveaux relatifs de polyactivité très différents entre les deux statuts. 2,9 % des TI classiques sont polyactifs contre 32,7 % des auto-entrepreneurs.

GRAPHIQUE 2 : Part de polyactifs par secteur d'activité en fonction du statut indépendant pour l'année 2021

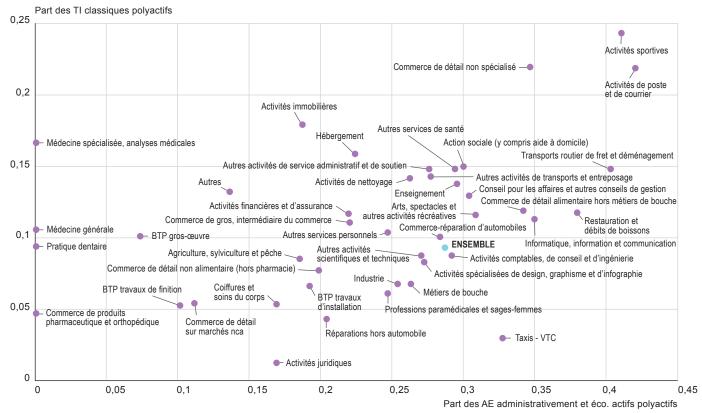


TABLEAU 4 : Historique des revenus par statut en euros courants

Revenu d'activité global (en millions d'euros) Evolution annuelle Revenus médians Revenus movens 2019 2020 2021 2020 2021 2019 2020 2021 dont dont Ensemble Ensemble Ensemble polyactifs polyactifs 17 562.9 16 504.0 26 786 TI classiques 55 188 52 695 30 397 -1.5 -4.5 29 684 Artisans et Commerçants 4 818.8 4 344.8 33 357 30 888 15 115 -1.4 -7.4 16 314 12 404 Professions libérales 12 744,0 12 159,2 73 337 70 474 44 242 -2.4 -3.9 44 441 41 939 Hommes 12 386,3 11 493,1 60 307 57 152 33 545 -2,3 -5,2 29 804 26 545 27 075 5 169,1 5 007,5 45 851 44 682 23 851 1,0 -2,5 29 502 Femmes Auto-entrepreneurs (AE) 1824,5 1783,4 2 368.8 6 631 5 741 3 638 6 471 3 797 8,7 -13.412.7 3 118 2 297 2 455 973,2 5 486 4 585 2 649 5 127 2 702 2 532 1 876 Artisans et Commercants 789.4 757.2 11.4 -16.4 11.8 1 805 Professions libérales 1 035,1 1 026,3 1 395,6 7 886 7 051 4 570 7 917 4 855 -10,6 12,3 3 920 2 984 3 234 1 079 7 2 253 2 334 Hommes 1 063 2 1 366.8 6 869 5 904 3 653 6 538 3 721 99 -14 1 10.7 3 2 1 9 744.6 720.2 1 002,0 6 3 1 7 5 5 1 6 3 615 6 381 3 913 6.9 -12.715.7 2 990 2 343 2 627 Femmes

Source : Urssaf

Source: Urssaf



TABLEAU 5 : Revenus des travailleurs indépendants par secteur d'activité et statut

	Travailleurs indépendants classiques					AE économiquement actifs							
					Émplostica		Rev					É. a la di a a	
	Revenu	d'activité	Revenu	moyen		n annuelle i moyen	- abatt forfai		Re	evenu moy	en		annuelle moyen
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2021	2020	2021
Agriculture, sylviculture et		d'euros		ros		%	Millions			Euros		9	
pêche	28,4	23,0	54 817	47 448	-2,5	-13,4	0,5	0,7	5 279	5 753	6 376	9,0	10,8
Industrie	161,2	151,0	36 837	36 149	-1,1	-1,9	35,4	46,7	4 585	3 884	4 320	-15,3	11,2
Métiers de bouche	157,3	160,3	33 504	35 889	6,7	7,1	5,2	6,9	3 807	3 311	3 848	-13,0	16,2
BTP gros-oeuvre	206,3	183,0	37 077	33 631	4,6	-9,3	38,4	46,3	7 351	7 434	8 261	1,1	11,1
BTP travaux d'installation	232,8	208,3	38 748	35 384	2,9	-8,7	51,8	64,1	9 131	8 584	9 381	-6,0	9,3
BTP travaux de finition	212,7	184,1	34 025	30 658	2,8	-9,9	74,3	90,3	8 554	8 117	9 296	-5,1	14,5
Commerce-réparation d'automobiles	81,7	74,3	31 287	28 549	0,4	-8,8	10,3	12,0	4 872	4 201	4 435	-13,8	5,6
Commerce de gros, intermédiaires du commerce Commerce de détail	345,5	319,7	44 156	41 767	-3,2	-5,4	45,3	59,0	7 913	6 975	7 387	-11,8	5,9
alimentaire hors métiers de bouche	76,4	81,0	29 085	31 382	9,7	7,9	1,1	1,2	3 606	3 448	3 687	-4,4	6,9
Commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie)	263,9	248,4	28 183	27 322	1,9	-3,1	23,7	29,3	4 058	3 544	4 186	-12,7	18,1
Commerce de détail sur marchés non classé ailleurs	17,3	11,8	8 899	6 727	15,0	-24,4	12,8	16,3	2 542	2 172	2 676	-14,6	23,2
Commerce de détail non spécialisé	50,1	49,6	27 420	24 563	2,3	-10,4	33,1	40,5	3 980	3 907	3 847	-1,8	-1,5
Taxis - VTC	207,7	108,3	12 132	6 375	3,4	-47,5	41,3	52,8	8 053	4 483	5 478	-44,3	22,2
Transports routier de fret et déménagement	50,8	43,8	29 977	26 158	2,6	-12,7	3,0	3,7	4 274	3 699	3 724	-13,5	0,7
Activités de poste et de courrier	3,4	2,5	14 855	9 234	-35,5	-37,8	36,9	39,9	1 849	1 513	1 259	-18,2	-16,8
Autres activités de transports et entreposage	25,4	21,8	33 524	29 013	1,7	-13,5	2,5	3,3	4 918	3 291	4 237	-33,1	28,7
Hébergement	40,9	28,0	37 105	25 792	-11,6	-30,5	1,9	2,7	9 036	5 119	6 725	-43,3	31,4
Restauration et débits de boissons	338,3	278,8	30 864	25 593	5,6	-17,1	11,3	16,9	4 090	2 464	2 801	-39,8	13,7
Informatique, information et communication	630,4	624,9	53 418	52 478	-0,7	-1,8	159,1	214,3	9 088	9 230	10 236	1,6	10,9
Activités financières et d'assurance	370,3	366,9	78 348	74 705	-15,1	-4,6	14,8	18,9	9 261	7 666	8 293	-17,2	8,2
Activités immobilières	527,5	476,6	47 674	42 572	-9,0	-10,7	45,5	60,1	9 569	8 952	9 685	-6,4	8,2
Activités juridiques	3 851,1	3 803,9	109 381	106 696	-5,8	-2,5	3,2	4,2	13 657	13 716	14 277	0,4	4,1
Activités comptables, de conseil et d'ingénierie	882,1	809,4	59 511	55 825	-3,5	-6,2	143,7	188,7	9 014	8 213	9 195	-8,9	12,0
Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	946,8	892,2	55 785	52 545	-8,2	-5,8	257,2	339,6	8 484	8 130	8 769	-4,2	7,9
Activités spécialisées de design, graphisme et d'infographie	99,8	88,5	37 329	33 899	-0,8	-9,2	80,1	112,3	7 981	6 844	7 798	-14,2	13,9
Autres activités scientifiques et techniques	318,2	294,1	44 768	42 655	3,4	-4,7	123,7	161,5	7 165	6 348	7 425	-11,4	17,0
Activités de nettoyage	59,8	54,7	38 994	35 839	3,3	-8,1	27,6	36,7	5 724	5 497	6 066	-4,0	10,4
Autres activités de service	228,2	205,7	45 221	41 141	-1,6	-9,0	61,1	79,8	6 761	5 389	6 324	-20,3	17,4
administratif et de soutien Enseignement	109,7	94,7	25 785	23 613	-0,3	-8,4	120,7	165,7	6 024	5 017	5 845	-16,7	16,5
Santé	5 129,2	4 899,2	72 178	68 764	-0,7	-4,7	119,7	171,9	7 194	6 975	8 810	-3,0	26,3
Médecine générale	1 178,9	1 123,5	88 186	86 130	3,0	-2,3	-	-		-		-	
Médecine spécialisée,	1 508,6	1 451,0	118 546	114 287	-2,1	-3,6							
analyses médicales Professions paramédicales	1 209,1	1 158,1	41 622	38 840	1,5	-6,7	26,6	38,4	11 569	10 832	13 819	-6,4	27,6
et sages-femmes Pratique dentaire	804,4	755,0	114 052	108 408	-3,6	-4,9		_		-	-	_	
Commerce de produits pharmaceutique et	303,3	294,4	84 361	83 008	-3,3	-1,6	-	-		-	-	-	-
orthopédique  Autres services de santé	109,2	102,4	22 649	21 644	1,6	-4,4	87,3	124,1	7 202	6 923	8 829	-3,9	27,5
Action sociale (y compris	15,7	14,8	34 963	33 215	4,5	-5,0	5,8	9,4	2 610	2 776	3 497	6,3	26,0
aide à domicile) Arts, spectacles et autres	210,6	180,6	35 540	31 113	-6,4	-12,5	76,6	110,5	5 471	4 039	5 125	-26,2	26,9
activités récréatives Activités sportives	32,3	26,1	23 524	19 339	6,9	-17,8	30,0	40,0	6 281	4 341	5 113	-30,9	17,8
Réparations hors automobile	27,3	21,8	17 921	15 074	0,0	-17,8	14,6	19,2	6 148	5 727	6 269	-6,9	9,5
Coiffure et soins du corps	96,3	79,7	18 828	16 159	3,7	-14,2	32,9	47,3	5 305	4 091	5 018	-22,9	22,7
Autres services personnels	44,8	41,1	23 278	22 175	2,1	-4,7	43,5	65,2	4 962	4 309	4 837	-13,2	12,2
Autres	1 498,4	1 366,4	48 918	49 588	-0,1	1,4	0,4	0,2	7 986	6 437	6 735	-19,4	4,6
TOTAL	17 562,9	16 504,0	55 188	52 695	-1,5	-4,5	1 783,4	2 368,8	6 631	5 741	6 471	-13,4	12,7

Source : Urssaf

### **Stat'ur** n° 47 - Mars 2023



# En 2020, un revenu moyen des TI classiques qui baisse de 4,5~%

En 2020 dans le contexte de la crise sanitaire, les TI classiques ont déclaré 16,5 milliards d'euros de revenus d'activité contre 17,6 milliards en 2019 (- 6,0 %, soit 1,1 milliard de moins qu'en 2019). (cf. tableau 4).

Les TI classiques franciliens ont perçu en moyenne 52 695 euros de leur activité contre 55 188 euros en 2019, soit une baisse du revenu moyen de - 4,5 % contre - 3,2 % au niveau national. Néanmoins le revenu moyen en Île-de-France est supérieur à la moyenne nationale en se positionnant à 41 258 euros.

Le revenu moyen varie aussi fortement selon le groupe professionnel d'un TI: les professions libérales perçoivent des revenus moyens supérieurs de plus de 39 500 euros à ceux des artisans-commerçants. Ces deux groupes professionnels voient leur revenu moyen diminuer avec une baisse plus marquée pour les artisans/commerçants (- 7,4 %).

Parmi les travailleurs indépendants classiques, des disparités de revenus entre hommes et femmes subsistent en 2020 même si l'écart tend à diminuer par rapport à 2019. Les hommes déclarent en moyenne des revenus plus élevés (57 152 euros) que les femmes (44 682 euros). Cependant, en 2020, la baisse des revenus des hommes (- 5,2 %) a été plus prononcée que celle des femmes (- 2,5 %).

Les TI classiques qui cumulent un emploi salarié dans le privé perçoivent en moyenne des revenus plus faibles que ceux de l'ensemble des TI classiques (30 397 euros contre 52 695 euros).

Les TI classiques artisans/commerçants polyactifs disposent d'un revenu moyen deux fois moins élevé que celui de l'ensemble des TI classiques artisans/commerçants (15 115 euros contre 30 888 euros).

L'ensemble des secteurs des TI classiques à l'exception des métiers de bouche (+ 7,1 %) et du secteur du commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (+ 7,9 %) connaissent une diminution du revenu moyen 2020 par rapport au revenu moyen 2019 (cf. tableau 5).

Certains secteurs ont été particulièrement touchés par la crise sanitaire. C'est notamment le cas du secteur de l'hébergement (-30,5 %), des activités de poste et de courrier (-37,8 %) et des taxis-VTC (-47,5 %).

À l'inverse, d'autres secteurs qui affichent les revenus moyens les plus élevés connaissent une plus faible décroissance : la médecine spécialisée, analyses médicales (114 287 euros ; - 3,6 % en 2020), la pratique dentaire (108 408 euros ; - 4,9 %), les activités juridiques (106 696 euros ; - 2,5 %) et le commerce de produits pharmaceutique et orthopédique (83 008 ; - 1,6 %).

Les secteurs de la santé et des activités juridiques représentent plus de la moitié des revenus déclarés en 2020 par l'ensemble des TI classiques.

Inversement, les revenus moyens sont plus faibles dans l'artisanat et le commerce, notamment les taxis (6 375 euros), le commerce de détail sur marchés NCA (6 727 euros), les activités de poste et de courrier (9 234 euros) et le secteur des réparations hors automobile (15 074 euros).

La dispersion des revenus des TI classiques entre les secteurs est beaucoup plus marquée que chez les auto-entrepreneurs du fait du plafonnement des revenus.

# Une forte progression du revenu moyen des AE en 2021

Après une faible baisse observée en 2020 (- 2,3 % par rapport à 2019) suite à la crise sanitaire, le revenu global des AE a atteint 2,4 milliards d'euros en 2021, soit une hausse de + 32,8 %.

En 2021, le revenu moyen des AE reste néanmoins en-deçà de celui d'avant crise : 6 471 € contre 6 631 € en 2019, après une baisse de - 13,4 % en 2020 (cf. tableau 4).

Comme pour les TI classiques, les AE exerçant une profession libérale ont un revenu moyen plus élevé que les artisans/commerçants (7 917 euros contre 5 127 euros pour les artisans/commerçants).

Le revenu moyen des AE artisans/commerçants reste bien inférieur à celui de 2019 ( 6,5 %) tandis que celui des professionnels libéraux reste stable par rapport à son niveau de 2019 (+ 0,4 %).

Parmi l'ensemble des travailleurs indépendants, les femmes auto-entrepreneuses perçoivent des revenus moyens inférieurs à ceux des hommes (6 381 euros contre 6 538 euros) mais cet écart est moins marqué que chez les TI classiques (- 2,4 % concernant les AE contre - 21,8 % pour les TI classiques).

Les AE salariés perçoivent un revenu moyen plus faible que les AE non-salariés : 3 797 euros si salariat contre 6 471 euros en l'absence de celui-ci, soit 1,7 fois moins.

Le revenu moyen des auto-entrepreneurs au titre de 2021 est en progression dans quasiment l'ensemble des secteurs d'activité à l'exception des activités de poste et de courrier (- 16,8 %) et du commerce de détail non spécialisé (- 1,5 %) (cf. tableau 5).

Dans ce contexte de hausse généralisée des revenus moyens, certains secteurs se distinguent toutefois par une plus forte hausse : c'est le cas de l'hébergement (+ 31,4 %), des autres activités de transports et entreposage (+ 28,7 %), des professions paramédicales et sages-femmes (+ 27,6 %) et des autres services de santé (+ 27,5 %).



#### Encadré 1

### En 2021, 25,1 % des TI classiques et 0,6 % des autoentrepreneurs ont employé au moins un salarié

9,6 % des indépendants (cf tableau A) sont employeurs en 2021. Cette proportion diffère selon le statut : 25,1 % des TI classiques et 0,6 % des auto-entrepreneurs ont employé au moins un salarié.

La faible part d'AE employeur s'explique par leur capacité d'embauche limitée, notamment par l'existence de plafonds de chiffres d'affaires fixés par le statut.

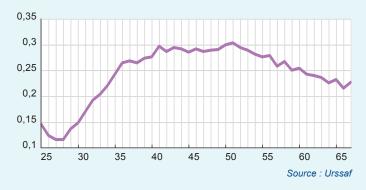
Pour le reste de l'analyse, les TI employeurs sont analysés uniquement sur la population des TI classiques.

Parmi les TI classiques, 34,4 % des artisans/commerçants sont employeurs en 2021 contre 17,3 % des professions libérales. Ainsi les TI employeurs sont représentés à 62,9 % par des artisans/commerçants.

### La part d'employeurs est plus élevée pour les hommes

71,6 % des TI employeurs sont des hommes contre 28,4 % des femmes (cf tableau A). Cet écart s'explique en partie par des effets de structure, comme l'âge (les femmes sont plus jeunes en moyenne), le groupe professionnel (près de trois femmes sur cinq sont des professions libérales) ou le secteur d'activité.

#### GRAPHIQUE A : Part des TI employeurs selon l'âge en 2021



**TABLEAU A : Caractéristiques des TI employeurs en 2021** 

	Ensembl inscrits f		TI empl inscrits f	Part de TI employeurs		
TI inscrits fin 2021	Milliers %		Milliers	%	%	
Auto- entrepreneurs	542	63,2	3,0	3,6	0,6	
TI classiques	316	36,8	79,4	96,4	25,1	
Artisans- commerçants	145,1	46,0	49,9	62,9	34,4	
Professions libérales	170,60	54,0	29,43	37,1	17,3	
Hommes	202,8	64,2	56,8	71,6	28,0	
Femmes	112,9	35,7	22,5	28,4	20,0	
Total des TI	858	100	82	100	9,6	

Source : Urssaf

### La part d'employeurs est plus faible chez les TI les plus jeunes et les plus âgés

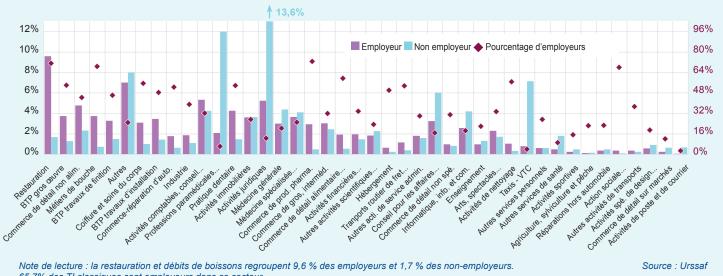
Le taux d'employeur parmi les TI classiques augmente progressivement avec l'âge : de 15,0 % à 25 ans, il atteint 30,0 % peu après 40 ans puis est relativement stable jusqu'à 52 ans. Il décroît ensuite pour atteindre environ 23,0 % à l'âge de 65 ans (cf graphique A).

### **GRAPHIQUE B** : Répartition des entreprises dirigées par un TI selon le nombre de salariés déclarés en 2021



Source : Urssaf

GRAPHIQUE C : Répartition par secteur d'activité des TI classiques, selon qu'ils soient employeurs ou non



Note de lecture : la restauration et débits de boissons regroupent 9,6 % des employeurs et 1,7 % des non-employeurs. 65,7% des TI classiques sont employeurs dans ce secteur.

Source: Urssat



# Près de la moitié des entreprises employeuses dirigées par des travailleurs indépendants ont un seul salarié

Les entreprises dirigées par des travailleurs indépendants sont très majoritairement (91,0 %) de très petites entreprises (TPE) avec moins de 10 salariés déclarés en 2021, se répartissant comme suit : 43,0 % ont déclaré un seul salarié, 33 % entre 2 et 4 salariés et 15,0 % entre 5 et 9 salariés (cf graphique B).

# Un quart des TI employeurs exerce dans 4 secteurs d'activité

En 2021, les TI employeurs sont nombreux dans la restauration et débits de boisson (9,6 % contre 1,7 % de non employeurs), les activités comptables, de conseil et d'ingénierie (5,3 %), les activités juridiques (5,2 %) et le commerce de détail non alimentaire (hors pharmacie) (4,8 %) (cf graphique C).

Dans le secteur du commerce de produits pharmaceutiques et orthopédiques et de la restauration et débits de boisson, plus de 65 % des TI sont employeurs.

Les TI sont également majoritairement employeurs dans les métiers de bouche (63,4%), l'action sociale (62,6 %), le commerce de détail alimentaire hors métiers de bouche (54,8 %), les activités de nettoyage (52,3 %) et la coiffure et soins du corps (51,2 %).

# Sources et méthodologie

Cette publication comptabilise des **comptes de cotisants** indépendants immatriculés à la Sécurité sociale et **non des individus**.

Elle n'intègre ni les exploitants agricoles, lesquels sont suivis par la Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), ni les marins ou les artistes-auteurs.

Par ailleurs, elle concerne l'ensemble des travailleurs indépendants relevant de la protection sociale des indépendants, ce qui exclut les indépendants qui ne sont pas des travailleurs non-salariés au sens de la protection sociale : dirigeants de certaines sociétés (SA, SAS/SASU), mandataires sociaux ou gérants minoritaires de SARL, et qui sont considérés comme assimilés salariés (rattachés au régime général par l'article L311-3 du CSS).

Pour l'exercice professionnel de son activité économique, le travailleur indépendant (TI) peut opter pour le statut dit « classique » ou celui d'auto-entrepreneur (AE). Ce choix conditionne le mode de déclaration et de calcul de cotisations. À l'intérieur des deux statuts, plusieurs catégories sont identifiées, au sens de la sécurité sociale : les artisans, les commerçants, les professions libérales. Depuis 2018, les professions libérales non réglementées (PLNR) nouvellement inscrites sont classées comme commerçants et cotisent comme tels. Pour l'analyse économique produite dans cette publication, elles sont réintégrées à la population des professions libérales.

## Le dispositif auto-entrepreneur

Le régime de l'AE a été créé par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. Il concerne les activités commerciales, artisanales et certaines activités libérales. Sont exclues du dispositif les professions libérales affiliées à une caisse de retraite autre que la CIPAV ou le RG, notamment pour les activités agricoles rattachées à la Mutualité sociale agricole (MSA) ou certaines professions telles que les avocats relevant de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF).

Ce statut simplifié permet au cotisant de ne payer des cotisations que lorsque l'activité génère un chiffre d'affaires. La déclaration des chiffres d'affaires est réalisée chaque mois ou trimestre selon le taux de cotisations et contributions sociales associé à l'activité. Le statut est accessible à condition de ne pas dépasser un plafond de chiffre d'affaires annuel (cf. tableau B). Certaines activités libérales rattachées à des caisses de retraite spécifiques sont exclues du dispositif. En 2018, les plafonds de chiffre d'affaires ont été doublés, permettant un nouvel élan du régime auto-entrepreneur (Acoss Stat bilan n°289 - juillet 2019). Le relèvement des seuils implique la disparition des seuils de tolérance, ainsi dès le dépassement des plafonds, l'AE bascule sous le statut TI classique. Dès lors que les plafonds de chiffre d'affaires ne sont pas dépassés, le dispositif AE est sans limitation dans le temps. Les AE continuent de bénéficier de la franchise de TVA jusqu'à un certain seuil (cf tableau B).

TABLEAU B : Seuils de chiffre d'affaires applicables en 2021

	Régime de l'auto-entreprise	Seuil de franchise de TVA
Achat/vente	Jusqu'à 176 200 €	Jusqu'à 85 800 €
Prestation de services	Jusqu'à 72 600 €	Jusqu'à 34 400 €

Source : Urssaf

Depuis le 1er janvier 2011, tout AE est soumis à l'obligation de déclarer un chiffre d'affaires, quel que soit le montant. En cas de chiffres d'affaires nuls ou non déclarés sur 24 mois ou 8 trimestres consécutifs, les AE sont automatiquement radiés. Exceptionnellement, les radiations automatiques de fin 2019 qui auraient dû être opérées au 1er semestre 2020, ont été décalées à 2021 en raison de la crise sanitaire. Pour l'analyse, les radiations de fin 2020 pour absence de CA ont été lissées sur 2019 et 2020.

L'analyse des **revenus des AE** est réalisée sur le champ des économiquement actifs. Le passage du chiffre d'affaires au revenu s'obtient en appliquant au chiffre d'affaires annuel un abattement forfaitaire défini en fonction du type d'activité (34 % pour les BNC, 50 % pour les BIC prestations, 71 % pour les BIC achat/vente).



#### Les travailleurs indépendants classiques

Contrairement au dispositif auto-entrepreneur, le statut de TI classique n'exclut aucune activité.

A la différence de l'AE, le TI classique déclare annuellement son revenu, y compris pour le calcul des cotisations sociales, directement auprès de la DGFIP. Il cotise sur ce revenu annuel, généralement le résultat comptable de l'exercice, assez proche du revenu fiscal. En cas d'absence de déclaration, un revenu appelé « taxation d'office », fonction d'un revenu antérieur connu ou du plafond de sécurité sociale (PASS) en vigueur majoré, est retenu pour le calcul des cotisations.

Pour les analyses sur les revenus des TI classiques, il n'est pas tenu compte des taxations d'office (TO). Par ailleurs, les données mobilisées ne permettent pas de connaître les déficits : un revenu négatif est indiqué comme nul.

Le statut de TI classique diffère également du dispositif AE par l'application, en cas de faibles revenus, de cotisations minimales. Elles concernent la retraite de base, les indemnités journalières et l'invalidité-décès. Les taux de cotisations diffèrent selon le groupe professionnel (artisan-commerçant ou profession libérale). Cette différence s'explique par l'appartenance des activités libérales à des caisses de retraite spécifiques. Les professions médicales conventionnées bénéficient également d'un taux de cotisations maladie réduit.

#### Les données mobilisées

La base TI des Urssaf centralise depuis 2001 les informations administratives et déclaratives des TI classiques et depuis janvier 2009 les informations relatives aux cotisants relevant du régime auto-entrepreneur ainsi que les déclarations envoyées aux Urssaf. Les données utilisées dans cette publication sur les effectifs et les revenus sont issus d'une extraction au 31 mai 2022, pour toutes les années de revenus.

Afin de mieux classifier les activités des indépendants, une nomenclature spécifique agrégée en 42 classes a été constituée. Elle est construite à partir de la nomenclature d'activités entrée en vigueur au 1er janvier 2008 (NAF rév.2). Certaines classes sont issues des nomenclatures agrégées connues (A, J, K, L, P), d'autres sont des regroupements de postes à des niveaux plus ou moins fins. Par exemple, les métiers de bouche (CZ2) regroupent les codes APE 10xxx (industrie agroalimentaire), 4721Z à 4724Z (commerce de détail de fruits, légumes, viandes, poissons, pains) et 4781Z (commerce de détail alimentaire sur marché). Le secteur d'activité des gérants majoritaires retenu dans l'étude est celui de l'entreprise dont ils ont la gérance. La classe « UZ – Autres » rassemble les indépendants dont le secteur n'entre pas dans les regroupements définis par la nomenclature spécifique ou n'est pas connu, notamment les TI classiques avec une APE 7010Z « Activités des sièges sociaux » ou 6420Z « Activités des sociétés holding » pour lesquels l'activité effectivement exercée n'a pu être identifiée.

L'analyse sur les TI salariés du secteur privé est réalisée sur la base d'un appariement avec des données issues de la Déclaration sociale nominative (DSN), via des identifiants cryptés.

#### **Définitions**

Est considéré comme **administrativement actif** un indépendant (AE ou classique) ayant été immatriculé avant ou pendant la période étudiée et non radié au cours de cette période, qu'il ait déclaré ou pas un revenu ou un chiffre d'affaires positif.

Est considéré comme économiquement actif un AE ayant déclaré un chiffre d'affaires strictement positif sur la période étudiée.

Est considéré comme **polyactif** en fin d'année un individu ayant un compte travailleur indépendant actif en fin d'année N et une activité salariée déclarée dans la DSN au 31 décembre N.



Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur <u>www.urssaf.org</u> dans la rubrique Observatoire économique. On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail <u>open.urssaf.fr</u>.

